

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 18 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GIRAUD, Maire.

***Etaient présents*** : Michel GIRAUD, Dominique LANDAIS, Catherine BRUNEAU Victor BARDOUX, Brigitte BALIDAS, Guy CHAUVEL, François BENATRE, Régine CHAUDET, Emmanuel BRUAND, Guylaine RIBEMONT, Catherine POIVET, Nathalie GERBOUIN, Emmanuel CHAIGNON, Isabelle CORNU formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : Jean-Luc BESNIER, Isabelle RAYNAUD, Silvia SEVERINO-RICARDO, Jérémy BEZIER

**Absents** : Patrick CAPLAIN

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un Secrétaire de séance. Madame Régine CHAUDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-----

### ***Convocation du 12 Décembre 2023***

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Quorum de l'assemblée : 10**

**Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 14**

**Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 0**

**VOTANTS : 14**

-----

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Michel GIRAUD, maire, demande l'ajout d'un dossier sur les modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour en intégrant ce dossier.

Monsieur Michel GIRAUD ouvre la séance

### **ORDRE DU JOUR**

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023*
- *Contrat de prestation pour la réalisation d'un diagnostic agricole et d'un diagnostic territorial paysage / bocager dans le cadre de PLU*
- *Proposition de solution de téléphonie*
- *Réfection sol aire de jeux de l'Accueil de Loisirs*
- *Aménagement d'un espace Fitness*
- *Travaux école « Trait d'Union » - Pose d'un portail*
- *Organisation de l'inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB*
- *Mise à disposition de la salle polyvalente à l'association SDM Country*
- *Décisions budgétaires modificatives*
- *Questions diverses*

### 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

#### *Délibération n° 2023-114*

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à valider le procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2023.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du 27 novembre 2023.

### 2 – Contrat de prestation pour la réalisation d'un diagnostic agricole et d'un diagnostic territorial paysage / bocager dans le cadre de PLU

#### *Délibération n° 2023-115*

Dans le cadre de la réalisation d'un PLU, la Chambre d'agriculture propose deux contrats de prestations :

- Un diagnostic agricole permettant la prise en compte de l'ensemble des enjeux agricoles dans le futur document d'urbanisme pour un coût financier de 7 055.10 € HT avec un versement de 30% à la signature du contrat et 70% à l'échéance du contrat.
- Un diagnostic territorial paysage / bocage sur la commune dans le cadre d'un nouvel PLU pour une prestation estimée à 10 530.00 € HT.

Après avoir pris connaissance des deux contrats de prestations proposés par la Chambre d'Agriculture et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les deux propositions présentées par la Chambre d'Agriculture
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que ceux afférents à ce dossier.

### 3 – Proposition de solution de téléphonie

#### *Délibération n° 2023-116*

La société AUDITELECOM propose 2 solutions pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une solution de téléphonie sur les différents sites de la commune : Mairie de Gennes-sur-Glaize, Salle des Fêtes, Bibliothèque, Ecole, Salle polyvalente, Salle multisports, Salle de Longuefuye, Salle de St Aignan :

- 1° solution :
  - o Installation de Pont radio sur 2 sites :
    - A la mairie de Gennes sur Glaize en liaison avec la bibliothèque et la salle multisports
    - A l'école avec en liaison la salle polyvalente
  - o deux abonnements fibre pour la salle de St Aignan et celle de Longuefuye
- 2° solution :
  - o Installation de liens Internet sur tous les sites (sans pont Wifi)

Dans les 2 options, le matériel téléphonique de tous les sites doit être changé.

Les coûts selon les solutions se résument comme suit :

	<b>Matériel Installation Main-d'œuvre</b>		<b>Abonnement mensuel HT</b>	<b>Contrat de maintenance HT</b>
	Formule Achat	Formule location mensuel		
<u>1<sup>ère</sup> solution</u> Installation pont radio (pont Wifi)	9 100.00 € HT	187.00 € HT	327.00 €	420 € annuel
<u>2<sup>ème</sup> solution</u> Internet sur les sites	6 850.00 € HT	142.00 € HT	478.00 €	420 € annuel

Après avoir pris connaissance des différents éléments des deux solutions et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la 1<sup>ère</sup> solution avec l'installation de pont radio sur 2 sites : Mairie de Gennes + Ecole publique en formule location et sans contrat de maintenance
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition financière relative à la 1<sup>ère</sup> solution

#### **4 – Réfection sol aire de jeux de l'Accueil de Loisirs**

Le sol souple de la structure de jeux installée dans la cour de l'accueil de loisirs se soulève et devient dangereux. Monsieur le Maire propose de le remplacer.

Un premier devis a été réalisé par la société QUALICITE pour un montant de 11 478.09 € HT

D'autres devis seront demandés pour permettre une comparaison.

#### **5 – Aménagement d'un espace Fitness**

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à réfléchir sur l'aménagement d'un espace Fitness près du plan d'eau de Gennes sur Glaize.

Une étude a été réalisée pour la fourniture de 3 modules dont le coût est estimé à 7 090.00 € HT.

#### **6 – Travaux Ecole « Le Trait d'Union » - Pose d'une clôture et d'un portail**

##### *Délibération n° 2023- 117*

Dans le cadre de l'aménagement de la Cour Oasis, une extension de la cour actuelle est nécessaire ce qui implique la pose d'une clôture pour délimiter l'espace et d'un portail le long de La RD 154.

NERUAL Sports propose la fourniture d'un portail barreaudé de 3 mètres de long sur 1, 50 mètres de haut pour 1 185.00 € HT avec des frais de port de 170 € HT ce qui porte le devis à 1 626.00 € TTC.

La clôture sera réalisée par les agents techniques avec des piquets de châtaignier et du grillage souple.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** le devis proposé par NERUAL Sports d'un montant de 1 355.00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tous autres documents afférents à ce dossier.

## **7 – Organisation de l'inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB**

Une rencontre avec les maires des communes de la Roche Neuville et Quelaines, les adjoints Enfance et Jeunesse ainsi que les présidents « Anciens combattants » est prévue le jeudi 21 décembre à 20 h à salle du conseil à QUELAINES.

## **8 – Mise à disposition de la salle polyvalente à l'association SDM Country**

### *Délibération n° 2023-118*

Depuis septembre 2022, l'association SDM Country utilise la salle polyvalente tous les mardis soir. Pour l'année 2022-2023 (septembre 2022 à juillet 2023) une contribution de 50 € leur avait été demandée.

Comme cette association a repris son activité en septembre dernier, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur leur forfait de location de la salle pour 2023-2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le forfait d'utilisation de la salle polyvalente à 50 € pour l'Association SDM Country
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre le titre de paiement.

## **9 – Décisions budgétaires modificatives**

### *Délibération n° 2023-119*

Afin d'effectuer les écritures de stocks et celle de clôture des budgets annexes des lotissements, des crédits supplémentaires sont nécessaires. D'autre part, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour la maintenance de l'éclairage public puisque celle de 2019 n'a jamais été payée par la collectivité (année de la fusion).

### **9-1 BUDGET COMMUNAL**

#### Section de fonctionnement

##### **Dépenses**

Art 023                   + 7 000 €  
Art 65561               + 13 000 €

##### **Recettes**

Art 744                   + 10 000 €  
Art 7488               + 10 000 €

#### Section d'investissement

##### **Dépenses**

Art 276348               + 40 000 €

##### **Recettes**

Art 021                   + 7 000 €  
Art 024                   + 33 000 €

## 9-2 BUDGET LOTISSEMENT COUR DE LANGEBOT

### Section de fonctionnement

#### **Dépenses**

Art 65822 + 21 700 €

#### **Recettes**

Art 7015 + 1 700 €

Art 71355-042 + 20 000 €

### Section d'investissement

#### **Dépenses**

Art 3555-040 + 20 000 €

#### **Recettes**

Art 168748 + 20 000€

## 9-3 BUDGET LOTISSEMENT LES PRAIRIES

### Section de fonctionnement

#### **Dépenses**

Art 6015 + 26 500 €

#### **Recettes**

Art 71355-042 + 26 500 €

### Section d'investissement

#### **Dépenses**

Art 3555-040 + 26 500 €

#### **Recettes**

Art 168748 + 26 500 €

## 10 – Modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables

### *Délibération n° 2023-120*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;

Considérant que l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie tel qu'il résulte de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, institue des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR) ;

Considérant que ce dispositif permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent de manière privilégiée, mais non exclusivement, voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;

Considérant que ces zones doivent répondre aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6° de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Considérant qu'en outre, la loi du 10 mars 2023 permet aux porteurs de projets qui s'implanteront dans ces zones de bénéficier d'éventuels avantages financiers ou procéduraux ;

Considérant que ces zones doivent être identifiées après une concertation du public dont les modalités sont librement déterminées par le conseil municipal ;

Considérant qu'il revient en conséquence au conseil municipal de fixer les modalités de concertation propre à la définition de ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**

**Article 1** : Les modalités de la concertation avec la population préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sont fixées comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- mise à disposition des documents (carte des zones d'accélération) via le site Internet de la commune

**Article 2** : un bilan de la concertation sera présenté en conseil municipal lors de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

### Questions diverses

⇒ **PODELIHA – PROMESSE DE VENTE DE « L'ILOT A » - LOTISSEMENT COUR DE LANGEBOT**

Un 2<sup>ème</sup> avenant à la promesse unilatérale de vente de l'Ilot A au lotissement Cour de Langebot sera signé pour la modifier. En effet, à la suite de la mise en liquidation de l'Entreprise chargée de la conception des logements industrialisés autorisés dans le cadre du permis de construire, la durée de validité de la promesse de vente est prorogée jusqu'au 31 août 2024.

⇒ **ANTENNE RELAIS ORANGE – ROUTE DE LONGUEFUYE**

ATC France, en qualité d'opérateur d'infrastructures de téléphonie mobile, se propose d'acheter une partie la parcelle cadastrée section A n° 498 (environ 65 m<sup>2</sup>) où est implanté l'antenne relais au prix de 15 000 € net vendeur.

Actuellement, cette société paye un loyer annuel d'environ 1550 €, révisable chaque année, fixé par un bail de mise à disposition du terrain pour une durée de 12 ans renouvelable de plein droit par période successives de 6 ans.

Monsieur le Maire invite les élus à y réfléchir.

⇒ **DISTRIBUTION DE LA PIERRE**

PIGEON Granulats Loire Anjou présente ses conditions tarifaires pour la fourniture et livraison de la grave pour l'année 2024 :

Site	Code	Produit	Tonnage	Type Véh.	Prix rendu T/HT/Hors TGAP/Hors REP
SITE DE ENTRAMMES	060301	GRAVE 0/31.5 A	30,00 T	Semi TP	14,96 Euros
SITE DE ENTRAMMES	060302	GRAVE 0/20 A	30,00 T	Semi TP	16,41 Euros

Taxe TGAP : + 0.21 €/T HT, valeur révisable suivant législation et selon produits soumis.

Taxe REP : + 0.22€/T HT, valeur révisable suivant législation et selon produits soumis

200 tonnes de graves seront commandées pour le mois de janvier 2024.

⇒ **TRAVAUX RUE D'ANJOU**

Les travaux sur le réseau eaux pluviales de la rue d'Anjou débuteront le 15 janvier prochain et ce sur 5 semaines.

⇒ **REUNION AVEC LE DÉONTOLOGUE**

Les référents déontologue se tiendront à la disposition des élus municipaux et communautaires pour échanger sur leurs missions le mardi 13 février 2024 en fin de journée. Des précisions sur le lieu et l'horaire seront données ultérieurement.

⇒ **ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2023**

55 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs été (39 familles). Le bilan financier présente un excédent de 950.41 €.

Pour 2024, l'accueil de loisirs été ouvrira du 8 au 26 juillet 2024 avec un questionnaire sur la dernière semaine du 29 juillet au 2 août. Un sondage sera effectué auprès des familles.

⇒ **ETUDE D'AMENAGEMENT D'UNE COUR OASIS**

Monsieur le Maire présente les différents plans établis par le CAUE. Il rappelle qu'une somme de 42 000 € a été allouée à la commune par l'Académie de Nantes au titre du Fonds d'Innovation Pédagogique.

Le bureau d'études « Collectif Zeppelin Paysage » de Sablé sur Sarthe (72) sera contacté pour l'aménagement paysager.

Il restera le choix d'un maître d'œuvre.

⇒ **EMPLACEMENT DE LA BORNE 2ème DB**

Monsieur Dominique LANDAIS, 1er adjoint, présente un montage photo avec différents emplacements de cette borne :

- soit devant le bâtiment de la mairie
- soit à droite de l'allée d'entrée de la mairie devant le sapin.

Le choix se porte sur la 2ème proposition avec un socle en pierre.

⇒ **BULLETIN MUNICIPAL**

Madame Catherine BRUNEAU, 2ème adjointe, présente la plaquette du bulletin municipal.

⇒ **PERSONNEL COMMUNAL – POSTE ATSEM**

Une quinzaine de candidature ont postulées le poste d'ATSEM e dont un agent de la commune. Une audition aura lieu prochainement.

Si la candidature de l'agent est retenue, l'organisation de la salle de Longuefuye sera à revoir. De plus, une réduction des heures de ménage à l'école est envisagée. Le planning de travail d'un agent technique sera modifié pour maintenir les effectifs pour assurer la restauration scolaire.

⇒ **POT DE DEPART DE MME VALERIE GOISBAULT**

Un pot de départ de Madame Valérie GOISBAULT, ATSEM, est prévu le jeudi 21 décembre à 18 h 30, salle polyvalente.

*Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-trois heures.*

*La secrétaire de séance  
Régine CHAUDET*

*Le Maire  
Michel GIRAUD*